

Belgium-Charleroi: Printing and delivery services

OJ S 133/2014 15/07/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: AWIPH

Postal address: 21 rue de la Rivelaine

Town: Charleroi

Postal code: 6061

Country: Belgium

Contact person: Cellule marchés publics

For the attention of: Madame Valérie Cowez

E-mail: v.cowez@awiph.be

Telephone: +32 71205853

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=404837**Additional information can be obtained from:**

Official name: AWIPH

Postal address: 21 Rue de la Rivelaine

Town: Charleroi

Postal code: 6061

Country: Belgium

Contact person: Madame Kaltoum Gherdaoui et Madame Catherine Dussard

For the attention of: Cellule marchés publics

E-mail: mp@awiph.be

Telephone: +32 71205799

Internet address: <http://www.awiph.be>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: OIP

I.3. Main activity

Other: Intégration des personnes handicapées

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1.**

Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de services relatif à l'impression et à la livraison de publications et papeterie de l'AWIPH.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: 1) AWIPH - Administration Centrale Rue de la Rivelaine 21 Rez-de-chaussée 6061 CHARLEROI 2) AWIPH - Bureau régional de Charleroi Rue de la Rivelaine 11 Rez-de-chaussée 6061 CHARLEROI 3) AWIPH - Bureau régional de Mons Boulevard Gendebien, 37000 MONS 4) AWIPH - Bureau régional d'Ottignies Espace COeur de Ville, 1 (3ème étage) 1340 OTTIGNIES 5) AWIPH - Bureau régional de Dinant Rue Léopold, 3 (1er étage) 5500 DINANT 6) AWIPH - Bureau régional de Libramont Rue du Village, 56800 LIBRAMONT 7) AWIPH - Bureau régional de Liège Rue du Vertbois, 23-254000 Liege 8) AWIPH - Bureau régional de Namur Place Joséphine Charlotte, 85100 JAMBES
NUTS code BE322 Arr. Charleroi

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché consiste en l'impression et la livraison de publications et papeterie de l'Awiph. Ces services ont pour but d'assurer les besoins de publications et en papeterie pour l'ensemble de l'Agence pour une période de trois ans, débutant le 03 mai 2015, sauf pour l'impression et la livraison des cartes de visite (Cf. lot 2 - poste 2) dont les commandes débiteront à partir du 1er décembre 2016. La totalité du marché prendra fin le 02 mai 2018. Le présent marché se compose de deux grands lots, au sein desquels des postes sont prévus : A) LOT 1 : PUBLICATIONS : Ce lot comprend les postes suivants :- Poste 1 : Triptyque plié- Poste 2 : Triptyque roulé- Poste 3 : Affiche A3- Poste 4 : Brochure A5 portrait- Poste 5 : Brochure A5 paysage- Poste 6 : Magazine A4 12p.- Poste 7 : Magazine A4 24p.- Poste 8 : Brochure A4 portrait- Poste 9 : Brochure A4 paysage- Poste 10 : Fiches A4- Poste 11 : Fiches 2A4- Poste 12 : Fardes à rabat A4 + fente- Poste 13 : Flyer A5- Poste 14 : Flyer américain- Poste 15 : Carton d'invitation- Poste 16 : Cartes postales B) LOT 2 : PAPETERIE : Ce lot comprend les postes suivants :- Poste 1 : Papier à entête- Poste 2 : Carte de visite- Poste 3 : Cartes compliments- Poste 4 : Fardes de circulation Un soumissionnaire peut remettre offre pour l'un ou l'autre lot ou pour l'ensemble des lots. En tous les cas, il devra remettre offre pour la totalité des postes contenus dans chacun des lots. Il est expressément interdit de proposer un rabais ou une amélioration de l'offre en cas de regroupement de lots ou de postes. Les clauses techniques pour chacun de ces lots sont reprises au point 1.1.4.3. du cahier spécial des charges. Ces clauses techniques doivent être respectées sous peine d'exclusion de l'offre. En outre, il s'agit d'un marché à commandes dans la mesure où le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être complètement déterminés par l'Agence au moment du lancement de ce marché. En conséquence, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que les quantités déterminées dans le cahier spécial des charges pour chacun des postes sont des quantités présumées. Elles sont mentionnées afin de donner aux soumissionnaires une idée de l'ampleur du marché. Ces quantités ne représentent pas pour autant des quantités minimales faisant l'objet d'un engagement ferme de la part du Pouvoir Adjudicateur. En effet, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de diminuer ou d'accroître ces volumes en fonction des besoins et des limites budgétaires sans que le fournisseur ne puisse réclamer

quelconque indemnité, notamment en compensation des diminutions éventuelles. Concernant les quantités par commande, celles-ci sont fixes. Seules les quantités totales relatives au type de document qui seront effectivement commandées pour toute la durée du marché sont présumées. Il convient également de prévoir, pour chaque poste, deux options obligatoires, eu égard à la quantité commandée. Conformément à l'article 2, 11° de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, l'option est un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché introduit en l'espèce, à la demande du Pouvoir Adjudicateur. L'Agence n'est nullement tenue de lever l'option, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché (article 10 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 précité). S'agissant des deux options obligatoires, le soumissionnaire a l'obligation de formuler un prix séparé pour chacune de celles-ci, sous peine d'exclusion de l'offre.

II.1.6. CPV code(s)

79823000 Printing and delivery services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT:

Range: between 240 000 and 360 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Conformément à l'article 2, 11° de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, l'option est un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché introduit en l'espèce, à la demande du Pouvoir Adjudicateur. L'Agence n'est nullement tenue de lever l'option, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché (article 10 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 précité). S'agissant des deux options obligatoires, le soumissionnaire a l'obligation de formuler un prix séparé pour chacune de celles-ci, sous peine d'exclusion de l'offre

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 3.5.2015. Completion 2.5.2018

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: PUBLICATIONS

1) Short description

Ce lot comprend les postes suivants : Poste 1 : Triptyque plié Poste 2 : Triptyque roulé Poste 3 : Affiche A3 Poste 4 : Brochure A5 portrait Poste 5 : Brochure A5 paysage Poste 6 : Magazine A4

12p.Poste 7 : Magazine A4 24p.Poste 8 : Brochure A4 portraitPoste 9 : Brochure A4
paysagePoste 10 : Fiches A4Poste 11 : Fiches 2A4Poste 12 : Fardes à rabat A4 + fentePoste
13 : Flyer A5Poste 14 : Flyer américainPoste 15 : Carton d'invitationPoste 16 : Cartes postales

2) CPV code(s)

79823000 Printing and delivery services

3) Quantity or scope

Poste 1 - Triptyque plié : 30.000 compositionsPoste 2 - Triptyque roulé : 40.000
compositionsPoste 3 - Affiche A3 : 15.000 compositionsPoste 4 - Brochure A5 portrait : 40.000
compositionsPoste 5 - Brochure A5 paysage : 40.000 compositionsPoste 6 - Magazine A4
12p. : 3.000 compositionsPoste 7 - Magazine A4 24p. : 180.000 compositionsPoste 8 -
Brochure A4 portrait : 8.000 compositionsPoste 9 - Brochure A4 paysage : 6.000
compositionsPoste 10 - Fiches A4 : 90.000 compositionsPoste 11 - Fiches 2A4 : 40.000
compositionsPoste 12 - Fardes à rabat A4 + fente : 8.000 compositionsPoste 13 - Flyer A5 :
50.000 compositionsPoste 14 - Flyer américain : 15.000 compositionsPoste 15 - Carton
d'invitation : 3.600 compositionsPoste 16 - Cartes postales : 30.000 compositions

4) Indication about different time frame or duration

Start 3.5.2015. Completion 2.5.2018

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: PAPETERIE

1) Short description

Ce lot comprend les postes suivants :- Poste 1 : Papier à entête- Poste 2 : Carte de visite-
Poste 3 : Cartes compliments- Poste 4 : Fardes de circulation

2) CPV code(s)

79823000 Printing and delivery services

3) Quantity or scope

Poste 1 - Papier à entête : 300.000 compositionsPoste 2 - Carte de visite : 30.000 cartesPoste
3 - Cartes compliments : 15.000 compositionsPoste 4 - Fardes de circulation : 10.000
compositions

4) Indication about different time frame or duration

Start 3.5.2015. Completion 2.5.2018

5) Additional information about lots

Pour le poste 2 du lot 2 (carte de visite), le marché débutera le 1er décembre 2016 et
s'achèvera au 2 mai 2018.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le montant de celui-ci est fixé à 5 % du montant estimé du lot en fonction des quantités
présumées et le montant remis pour la commande de base.Le montant ainsi obtenu est
arrondi à la dizaine d'euro supérieur.Un cautionnement devra être constitué pour chacun des
lots.Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et

réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif. Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances agréées pour la branche 15 (caution). Dans les trente jours calendrier qui suivent la conclusion du marché, le prestataire de services est tenu d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers. La justification de la constitution du cautionnement se donne selon la nature du cautionnement par la production au Pouvoir adjudicateur : * Soit du récépissé de dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire à celle de ladite Caisse ; * Soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ; * Soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ; * Soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ; * Soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie. Ces documents signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du Cahier Spécial des Charges, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement du tiers qui a affecté le dépôt pour compte, avec la mention « bailleur de fonds » ou « mandataire », suivant le cas. Le délai de 30 jours de calendrier visé ci-avant, est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoire prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire. La preuve de la constitution de ce cautionnement doit être envoyée à : Madame Valérie COWEZ Cellule Marchés Publics Rue de la Rivelaine, 216061 CHARLEROI

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Dans un délai de 30 jours à dater de l'exécution de la prestation commandée, l'Agence évalue si les services ont été prestés conformément au cahier spécial des charges. Pour rappel, il est dérogé à l'article 156 de l'A.R. du 14 janvier 2013 en ce qu'il prévoit la réception provisoire des services par l'écoulement du délai imparti pour procéder à la vérification et par le paiement de la facture. Les services qui ne sont pas prestés dans les conditions imposées par le présent cahier spécial des charges pour être réceptionnés ou qui sont grevés de frais quelconques, peuvent être assimilés aux prestations refusées. Le prestataire est invité à introduire les factures relatives aux prestations qu'il a exécutées.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché dans le respect des conventions de base de l'Organisation internationale du Travail et en particulier :- Les conventions n°29 et n°35 interdisant le travail forcé ; - La convention n°87 relative au droit à la liberté syndicale ; - La convention n°98 relative au droit d'organisation et de concertation collective ; - Les conventions n°100 et n°111 relatives à l'interdiction de toute discrimination en matière de travail des enfants et à l'interdiction des pires formes du travail des enfants. Le non-respect des conventions susmentionnées sera considéré comme faute grave en matière

professionnelle au sens de l'article 61, §2, 4° de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 précité. Les soumissionnaires sont invités à compléter et signer le modèle de déclaration joint en annexe du présent cahier spécial des charges. L'absence d'engagement de la part du soumissionnaire à ce sujet via cette déclaration ou le non-respect de cet engagement lors de l'exécution du marché constitue une clause d'exclusion du marché considéré.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion cités à l'article 20 de la loi du 15 juin 2006 et aux articles 61 et suivants de l'A.R du 15 juillet 2011 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics. S'agissant de ces cas d'exclusion, le Pouvoir adjudicateur peut, lorsqu'il a des doutes sur la situation personnelle d'un fournisseur, s'adresser aux autorités compétentes belges ou étrangères pour obtenir les informations nécessaires à ce propos. L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'à quelque stade que ce soit de la procédure, le Pouvoir adjudicateur peut vérifier l'exactitude de la déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée. A cette fin, il demande au soumissionnaire concerné de fournir, dans le délai qu'il détermine, les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle et ce, avant toute décision relative à l'attribution du marché. Ces exclusions pourront être prononcées à quelque stade que ce soit de la procédure.* Pour les soumissionnaires belges : Il est à signaler que :- les soumissionnaires belges employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'Office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché ; - les soumissionnaires belges sont dispensés de produire une attestation récente (6 mois avant la date d'ouverture des offres) émanant de l'administration compétente pour la perception de la T. V.A. établissant sa situation ; - les soumissionnaires belges sont dispensés de produire une attestation du greffe du Tribunal du commerce du siège sociale de l'entreprise selon laquelle l'entreprise n'est pas en état de faillite ou dans une situation analogue. - Les soumissionnaires belges sont dispensés de soumettre une attestation récente (6 mois maximum avant la date d'ouverture des offres) émanant de l'administration compétente pour la perception des contributions directes dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de contributions directes. La vérification de ces situations sera faite par le Pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale ainsi qu'à la Banque Carrefour des entreprises. A cette fin, le soumissionnaire doit communiquer son numéro unique d'entreprise.* Pour les soumissionnaires étrangers : Conformément à l'article 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 précité, les soumissionnaires étrangers doivent joindre à leur offre :- une attestation récente (maximum 6 mois avant la date d'ouverture des offres) délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception des offres, ils sont en règle avec leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions du pays où ils sont établis. S'il emploie du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, sa situation sera vérifiée directement par le pouvoir adjudicateur pour ce qui concerne ce personnel. A cette fin, le soumissionnaire doit communiquer son numéro unique d'entreprise ; - une attestation récente (maximum 6 mois avant la date d'ouverture des offres) délivrée par

l'autorité compétente du pays certifiant sa situation en ce qui concerne le paiement des contributions directes ; - une attestation récente (maximum 6 mois avant la date d'ouverture des offres) délivrée par l'autorité compétente pour la perception de la T.V.A. établissant sa situation ; - une attestation récente (maximum 6 mois avant la date d'ouverture des offres) délivrée par l'autorité compétente du pays concerné selon laquelle l'entreprise n'est pas en état de faillite ou dans une situation analogue. Si un tel document n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays. Enfin, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que par la signature de son offre, celui-ci s'engage à exécuter le marché dans le respect des conventions de base de l'Organisation internationale du Travail et en particulier : - Les conventions n°29 et n°35 interdisant le travail forcé ; - La convention n°87 relative au droit à la liberté syndicale ; - La convention n°98 relative au droit d'organisation et de concertation collective ; - Les conventions n°100 et n°111 relatives à l'interdiction de toute discrimination en matière de travail des enfants et à l'interdiction des pires formes du travail des enfants. Le non-respect des conventions susmentionnées sera considéré comme faute grave en matière professionnelle au sens de l'article 61, §2, 4° de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 précité. Les soumissionnaires sont invités à compléter et signer le modèle de déclaration joint en annexe du présent cahier spécial des charges. L'absence d'engagement de la part du soumissionnaire à ce sujet via cette déclaration ou le non-respect de cet engagement lors de l'exécution du marché constitue une clause d'exclusion du marché considéré.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Afin d'apprécier sa capacité financière, le soumissionnaire doit remettre à l'appui de son offre une déclaration bancaire dont le modèle est joint en annexe du présent CSC.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années ainsi que le montant du marché et leurs destinataires (publics ou privés). Deux attestations de bonne fin seront jointes à l'offre. En outre, en cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s) ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 60
2. Délai de livraison. Weighting 30
3. Performances environnementales. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

14/085/MP/CM/D

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 7.11.2014 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

7.11.2014 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 210 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 7.11.2014 - 10:00

Place:

21, rue de la Rivelaine à 6061 Montignies-sur-Sambre

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Le cahier spécial des charges doit être demandé par e-mail à l'adresse suivante :
mp@awiph.be. Les soumissionnaires sont invités à envoyer leurs éventuelles questions au plus tard le 15 septembre 2014 à 10 heures à l'adresse suivante : mp@awiph.be. L'Agence enverra par mail et par courrier les réponses à l'ensemble des soumissionnaires pour le 30 septembre au plus tard.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

10.7.2014